



Session ordinaire du 6 novembre 2018  
PÉRIODE DE QUESTIONS /  
Ordinary sitting of November 6<sup>th</sup>, 2018  
QUESTION PERIOD

Début : 19 h 10

Q :

- Nous avons demandé une interdiction de brûlage à ciel ouvert il y a quatre ans. Notre voisin a reçu un permis sans que personne ne soit venu inspecter quel type de branches il brûlait. Accepteriez-vous d'être enfumé à ce point pendant 7 h? J'aimerais que les feux à ciel ouvert soient interdits dans la Municipalité.

R :

- Nous en prenons note merci. C'est un règlement uniformisé de la MRC. Nous allons évaluer le tout et regarderons si une demande doit être faite pour effectuer un changement auprès des six autres municipalités.

Q :

- Êtes-vous prêt à mobiliser de l'argent pour le sentier communautaire en 2019?

R :

- Le sentier communautaire est très important. Nous sommes à analyser comment on peut trouver une balance entre ce genre de projet et l'augmentation de la dette. Il est certain qu'il faut s'attendre à ce que ce soit un projet qui se fasse de façon progressive.

Q :

- Très peu a été fait sur le sentier communautaire au cours de la dernière année?
- Je remarque que la portion du sentier dans le quartier 1 n'est jamais damée.

R :

- Nous avons mené plusieurs études cette année pour faire avancer le projet. Il est primordial de prendre le temps de sécuriser le sentier avant d'aller plus loin. Il peut sembler qu'on ne fait rien, mais je vous rassure que nous avons réalisé plusieurs analyses et que nous avançons dans le dossier.
- Votre conseiller a apporté ce point à notre attention. Nous évaluons présentement ce qui peut être fait. Nous ne pouvons pas envoyer des employés en ce moment suite aux résultats de l'étude de stabilisation des sols. Nous travaillons présentement à trouver des alternatives.

Q :

- Procès-verbal du 5 juin : Pourquoi est-ce qu'aucune de mes questions n'a été publiée dans le procès-verbal?
- Dérogation mineure : Selon les conditions, les propriétaires doivent avoir une haie de cèdres. Est-ce qu'ils ont un temps limite pour le faire?

R :

- Les personnes intéressées par une dérogation mineure ont le droit de se faire entendre, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Toutefois, en vertu du *Code municipal*, le procès-verbal contient les actes et décisions du Conseil.
- J'imagine qu'ils doivent attendre le printemps, mais nous allons vérifier.



Session ordinaire du 6 novembre 2018  
PÉRIODE DE QUESTIONS /  
Ordinary sitting of November 6<sup>th</sup>, 2018  
QUESTION PERIOD

Q :

- Je veux me battre pour conserver les stations d'essence dans la région; elles sont nécessaires. Je viens demander votre support. Ce n'est pas juste que nous soyons taxés 0,08\$ de plus qu'à Gatineau.

R :

- Le Conseil est d'accord avec vous. Nous devrions demander à la Municipalité de Pontiac de passer une résolution également afin que nous puissions avoir plus de poids à la MRC.

Q :

- Pourquoi est-ce que la portion du sentier à Farm Point est 5 mètres de large? Ce n'est pas nécessaire?

R :

- La démonstration nous a permis d'avoir une idée plus concrète de ce à quoi le sentier ressemblerait. Nous prenons bonne note de votre point.

Fin : 19 h 30